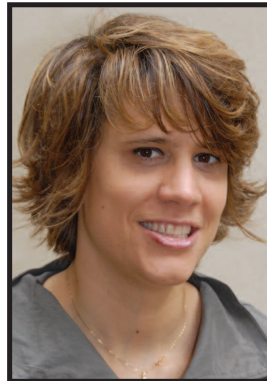


Point de vue

Quelle place pour les juristes en temps de crise ?

■ Par **Sophie Vermeille, Directrice, Droit & Croissance**

« Faire du Droit, c'est un choix effectué en réponse à ses devoirs plus qu'à ses désirs. "Que chacun gouverne à sa place, comme il bêche." écrivait Alain. Ainsi ancré dans la réalité du monde des affaires, le juriste peut témoigner des réalités qu'il appréhende et faire entendre sa musique ». C'est en ces termes que Paul Lignières situe la place du juriste dans la société dans un essai qui mérite d'être connu ⁽¹⁾.



Faire du droit, c'est répondre à ses devoirs. En temps de crise, ceux du juriste, qu'il soit universitaire, avocat ou en entreprise, sont importants. Les problèmes économiques sont connus, à tout le moins perçus ou ressentis. Le juriste a vocation à participer à leur traduction dans le concret de l'Etat de droit. Il peut être le chaînon aujourd'hui manquant entre l'homme politique et l'homme d'affaires, entre le législateur et le citoyen ; le pivot. Au-delà du rôle qui est le sien dans les dossiers qu'il traite, son rôle peut devenir alors stratégique ; son pouvoir d'influence grandit.

Témoigner des réalités que chaque juriste appréhende au quotidien, faire entendre notre musique. Considérons le récent exemple du projet de réforme bancaire. Quatre courts articles pour la séparation des activités de dépôt et d'investissement, trois brefs articles pour la résolution bancaire. Les implications pratiques d'un tel projet complexe et technique sont pourtant importantes (songeons aux 11,5 milliards d'euros de renflouement de Dexia).

Certes, quantité ne saurait rimer avec qualité, mais celle-ci semble faire également défaut puisqu'un auteur a pu soulever des problèmes d'inconstitutionnalité au cœur du dispositif en passe d'être présenté en Conseil des ministres ⁽²⁾.

Et si on avait donné le temps aux juristes d'y travailler en amont plutôt que de leur offrir l'unique voie du commentaire des défauts du dispositif a posteriori et donc à contre temps?

Faire du droit pour répondre à ses devoirs, plutôt qu'à ses désirs, enfin. La campagne pour les élections du conseil de l'Ordre bat son plein. 32 candidats à l'Ordre, 7 au bâtonnat ou vice bâtonnat et une impression diffuse de repli sur soi. Les relations du Barreau avec l'Université, avec le monde de l'entreprise, avec la société en général ne sont pas ou peu abordées.

Pourtant exceller en la matière dans un pays comme la France est à portée de main. Cela requiert seulement volonté, investissement et prise de hauteur pour avoir une vision d'ensemble. La recette du succès était déjà connue des juristes du XII^e siècle qui ont permis la diffusion du code justinien : un socle intellectuel fort et pluridisciplinaire reposant sur une alliance étroite entre les praticiens et les universitaires.

A Voltaire qui le conviait à une mondanité, Diderot déclina en ces termes « Il faut travailler, il faut être utile » ⁽³⁾. Le temps des juristes est venu, au-delà du quotidien qui nous dévore, au-delà de nos missions strictement professionnelles, le juriste peut travailler à être utile.

(1) Paul Lignières, *Le temps des juristes*, LexisNexis, Collection Essais.

(2) « Il pourrait y avoir un problème de constitutionnalité », Hubert de Vauplane in « L'Autorité de contrôle prudentiel aura des pouvoirs de résolution importants », *L'Agefi*, 27 novembre 2012.

(3) Jacques Attali, *Diderot ou le bonheur de penser*, Fayard, Collection Biographie.

Cette semaine

■ Banque / Finance :

James Clarke et Olivier Jauffret chez Weil (p2)

■ Shearman et Gide

sur le développement du projet Mbalam / Nabeba (p3)

■ Les hypermarchés

Real passent dans le giron d'Auchan : trois cabinets sur l'opération (p4)

■ Garantir la perte de collaboration.... mais jusqu'où ? (p5)

■ Justice : juger ou tweeter, il faut choisir ! (p6)

40

C'est le nombre de bougies que soufflera le cabinet FTPA, le 10 décembre prochain, au musée du Louvre.